

Compte-rendu de la réunion du 20 juin 2014

Présents : M. BEGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mesdames CHACON, DUMAS, DUVEAU, Messieurs, BRUNET, GUILLON,

Absents excusés : Mme DURAND, pouvoir donné à Mme DUVEAU, M. GAUTHIER

Secrétaire de séance : Mme DUVEAU

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 15 mai 2014

Ouverture de la séance : 18h30

Présentation de la nouvelle convention de regroupement scolaire avec Bêlêbre et Mauvières.

Préalablement, M. le Maire fait un résumé des démarches qu'il a effectuées pour la dénonciation de la convention du RPI Saint- Hilaire- Concremiers :

- 21 mai : M. BEGON et M BAILLARGEAT avisent M. Eric Levaufre, Directeur de l'école de Concremiers, et M. Déjollat, le Maire de Concremiers, de la décision du Conseil Municipal.
- 22 mai : dénonciation du RPI auprès de la CDC Brenne Val de Creuse entre les communes de Saint-Hilaire sur Benaize et Concremiers.
- 4 juin : Mme Graells, Inspectrice de l'IEN du Blanc est à son tour informée. Celle-ci a transmis l'information auprès de Mme la Sous-Préfète.
- 6 juin : une réunion avec les parents d'élèves de Saint-Hilaire est organisée à 18 heures. A partir de la rentrée prochaine, l'école de Bêlêbre sera proposée en priorité. Le transport scolaire en direction de Concremiers ne sera plus assuré.

Les autres demandes de dérogation seront examinées au cas par cas.

- le 11 juin, Mme Graells est recontactée pour lui notifier les différentes inscriptions des enfants.
- Parallèlement, M. le Maire a contacté la commune de Bêlêbre afin d'élaborer ensemble une nouvelle convention de fonctionnement du RPIC Bêlêbre-Mauvières-Saint-Hilaire sur Benaize. Il a contacté également le Conseil Général pour le transport scolaire.

Un courrier sera envoyé à M. Caillaut Directeur de la DASEN à Châteauroux pour lui confirmer les différentes démarches.

M le Maire fait la lecture de la nouvelle convention et propose d'entériner la décision. Le Conseil accepte à l'unanimité. Ladite convention sera signée respectivement par : le Maire, un membre du Conseil municipal, un parent d'élève pour chaque commune concernée.

Pour la commune de Saint-Hilaire, les signataires sont : M. le Maire, Mme Magali DUVEAU, membre de la commission école et M. Laurent GUERAUD, parent d'élève.

M. le Maire estime que, malgré les réticences et réserves de la CDC Brenne - Val de Creuse, la mise en œuvre de cette décision s'est plutôt bien déroulée.

Désignation des électeurs sénatoriaux

M. le Maire propose au Conseil de voter pour désigner les électeurs sénatoriaux qui voteront le 28 septembre prochain et précise que le Conseil doit élire un délégué titulaire et 3 suppléants choisis conformément aux dispositions de la circulaire du 2 juin 2014.

Candidat délégué titulaire : S. BEGON

Votants :	9
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	9
A obtenu :	
Serge BEGON :	9 voix

Est élu délégué titulaire : **Serge BEGON**

Candidats suppléants : J. GUILLON, M .DUVEAU, A. BRUNET

Votants	9
Suffrages exprimés	9
Bulletins nuls	0
Ont obtenu :	
Jérôme GUILLON :	9 voix
Magali DUVEAU :	9 voix
Alexandre BRUNET :	9 voix

Sont élus délégués suppléants :

Jérôme GUILLON

Magali DUVEAU

Alexandre BRUNET

Renouvellement de l'imprimante Multi-fonctions de la mairie (par une Ricoh MPC 2003 SP)

M le Maire rappelle que le photocopieur de la mairie acheté il y a 4 ans n'aura plus de valeur dans un an, et fait part de la proposition de Berry Buro fournisseur de matériel :

Reprise du photocopieur actuel (Sharp) : 800 € HT (déduits dans la proposition ci-dessous) :

Location d'un système d'impression Multi-fonctions : 192 euros HT /trimestre

Maintenance : 210 euros HT/ trimestre

Frais d'installation : 105 euros HT (la 1^{ère} année)

Cout/an : 1713 euros la 1^{ère} année

1608 euros /an les années suivantes

L'achat d'une machine équivalente coûterait : 4480 euros HT

Maintenance annuelle 1260 euros HT

Cout/an : 2156 /an sur 5 ans

Le Conseil donne son accord pour la proposition de Berry- Buro.

M. le Maire souhaite obtenir des précisions quant à la compatibilité avec la trésorerie, la dématérialisation des pièces comptables étant obligatoire dès 2015.

Site Internet :

Mme Chacon, rapporteuse de la commission informatique présente ses travaux depuis la dernière réunion ; mise en place du site et élaboration des rubriques.

Un courrier sera envoyé aux acteurs économiques de la commune afin de leur demander l'autorisation de diffuser leurs coordonnées professionnelles.

Une formation dispensée par Proforma sera prévue le 8 juillet pour Mmes, Durand, Chacon, et Roy.

Mme Chacon va se renseigner auprès des services compétents sur les autorisations concernant les liens vers les services publics.

Echange de parcelle entre la commune et Mme DEQUET

Mme Dequet propose d'échanger la parcelle cadastrée ZK 50 à proximité du dépôt de déchets verts contre la parcelle communale cadastrée ZK 10.

Le Conseil autorise M. le Maire à lui proposer l'échange suivant :

ZK 50 et C 0887 contre la ZK 10.

Transports scolaires

Mme Duveau rapporteuse et Mme Durand suppléante :

Bilan de l'année, organisation des transports, demandes de points d'arrêt.

A partir de l'année prochaine, les véhicules seront équipés de ceintures de sécurité et d'éthylotests.

Droits d'accès : 30 euros.

Mmes Duveau et Durand se sont étonnées que les décisions concernant le RPI St-Hilaire- Concremiers soient évoquées et commentées au cours de cette réunion.

Réponse de M. et Mme LYNCH et Mme SUTCLIFFE pour le terrain de la Mallatière

Accord de M. LYNCH et Mme SUTCLIFFE en date du 15 juin pour l'achat du terrain situé à la Mallatière pour un prix d'achat de 5 euros le m2, enquête publique et bornage à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire se renseignera auprès de la Préfecture et du Notaire pour les démarches à effectuer.

Dossier BARONNET (procédure de péril imminent)

Suite à la réponse du 11 juin de Maître Sylvie RODIER, avocate, M. le Maire fait part au Conseil de la proposition aux frères BARONNET : enlèvement des pierres au bord de la maison et bachâge du bâtiment . Différentes entreprises seront contactées pour devis et avis sur la sûreté de l'opération.

Mise en place d'un contrat de location pour la salle des fêtes

Compte tenu des dégradations constatées lors de la location du 13 juin, le Conseil décide de mettre en place à partir du 12 juillet un contrat de location assorti d'une caution obligatoire de 100 euros.

Manifestation du 21 juin

Marché fermier et feu de St Jean

La commune délivre un arrêté pour une licence III pour la soirée de 18 à 2 heures du matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

